

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION N°2023.00569

SOUTIEN AU PARC NATUREL RÉGIONAL DU PILAT (PNR) POUR L'EXPÉRIMENTATION DU DISPOSITIF «TOITS RESSOURCES»

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 08 novembre 2023

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 52

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de voix : 59

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,

M. Jean-Luc BASSON donne pouvoir à Mme Françoise BERGER,

RECU EN PREFECTURE

Le 22 novembre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20231115-D20230056910

Date de mise en ligne : 22 novembre 2023

M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Bernard BONNET donne pouvoir à M. David FARA,
M. Fabrice DUCRET donne pouvoir à Mme Frédérique CHAVE,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Patrick BOUCHET,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. Kamel BOUCHOU, M. André CHARBONNIER, M. Jordan DA SILVA,
M. Philippe DENIS, M. Guy FRANCON, M. Pascal GONON, M. Bernard LAGET,
M. Gérard TARDY

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 NOVEMBRE 2023

SOUTIEN AU PARC NATUREL REGIONAL DU PILAT (PNR) POUR L'EXPERIMENTATION DU DISPOSITIF «TOITS RESSOURCES»

Les toits des bâtiments agricoles peuvent aider les agriculteurs à gagner en autonomie et à s'adapter au dérèglement climatique. Le Parc Naturel Régional (PNR) du Pilat a exploré le sujet avec des partenaires locaux, et souhaite accompagner les agriculteurs du territoire dans cette démarche, au travers d'un dispositif d'expertise intitulé « Toits Ressources ».

En fonction de leur état et de leur configuration, ces toitures qui font souvent plusieurs centaines de mètres carrés peuvent être valorisées de plusieurs manières :

- Récupération de l'eau de pluie :

La pluviométrie varie, selon les secteurs du Pilat, entre 600 et 1100 mm/an. Répartie de façon hétérogène dans l'année, la pluviométrie reste pour l'heure plutôt stable sur le Pilat malgré les évolutions climatiques. Près de 80 % de l'eau qui s'écoule d'un toit est récupérable. L'eau de pluie peut ainsi être stockée, traitée (si besoin) et redistribuée, avec pour usages :

- l'abreuvement des animaux, le nettoyage des quais, l'arrosage, ... ;
- la constitution d'une réserve d'eau pour la défense contre l'incendie, parfois indispensable autour des bâtiments.

Différents systèmes de récupération et de traitement peuvent s'envisager selon les besoins et les contextes. La récupération d'eau de pluie permet aussi d'alléger les tensions sur le réseau d'eau potable, fréquentes ces dernières années, et apporte une sécurité supplémentaire pour les éleveurs.

- Production d'électricité et de chaleur :

Les toitures des bâtiments agricoles peuvent servir (en totalité ou pour partie) à l'installation de panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques. Dans ce cas, cela permet au propriétaire de gagner en autonomie sur les volets électricité et/ou chaleur, de revendre de l'énergie, voire d'en faire profiter des voisins proches via des réflexions en cours sur de l'autoconsommation collective.

A ce stade du projet, la priorité a été donnée aux enjeux sur l'eau.

Les besoins concernant le photovoltaïque seront traités uniquement lors d'une formation collective pendant cette phase de test et ceci dans le cadre du programme TEPOS porté par Saint-Etienne Métropole et le PNR du Pilat.

De plus, la Métropole a validé en février 2023, la stratégie et le programme d'actions 2023-2026 du Projet Alimentaire Territorial Métropolitain. L'axe 1 de cette stratégie a pour ambition de maintenir l'agriculture de proximité et d'accompagner sa transition. La gestion quantitative de l'eau est un des volets de l'accompagnement à l'évolution des pratiques agricoles.

Or, le dispositif « Toits Ressources » a pour objectif de soutenir les agriculteurs qui s'engagent dans une démarche d'adaptation de leur exploitation face au dérèglement climatique, notamment la raréfaction de la ressource en eau disponible. La mise en œuvre expérimentale de ce dispositif se fera en trois phases qui se dérouleront en 2023 et 2024 :

- phase 1 : temps de formations collectives ;
- phase 2 : réalisation d'études techniques de dimensionnement des projets individuels ;
- phase 3 : réalisation des travaux.

La phase 3 n'est pas concernée par cette phase d'expérimentation car les investissements seront assumés directement par les agriculteurs.

A la suite d'un appel à manifestation d'intérêt, réalisé en mai par le PNR du Pilat, 16 exploitants agricoles se sont manifestés pour tester ce dispositif. 5 d'entre eux sont sur le territoire de la Métropole :

- Antoine Moine (Ferme de la Bruyère) – Saint-Paul-en-Jarez ;
- Gilbert Fond (GAEC de la Boutarie) – Farnay ;
- Natacha Remillieux (Ferme des Tilleuls) – Sainte-Croix-en-Jarez ;
- Sébastien Horckmans (Chèvrerie des Crêts de Seydou) – Sainte-Croix-en-Jarez ;
- Sébastien Thollot – La Valla-en-Gier.

Le PNR Pilat interviendra pour l'animation du projet, le suivi des agriculteurs, l'expertise paysagère, l'instruction et la réalisation des paiements et des documents comptables.

Pour le bon déroulement des deux premières phases, il est prévu de faire appel à différents prestataires ou partenaires extérieurs aux compétences spécifiques :

- Laboratoire d'analyse Eurofins : analyse d'eau ;
- Cabinet d'étude OGEO : qualité de l'eau en fonction des usages sur la base des analyses ;
- Chambres d'Agriculture 42 et 69 : dimensionnement du besoin et du stockage ;
- Service agriculture du Département : type de stockage.

Le budget prévisionnel pour cette action est le suivant :

- Dépenses prévisionnelles

Formation collective sur l'abreuvement des animaux d'élevage et la qualité de l'eau	900,00 €
Expertise technique individuelle - récupération des eaux de pluie	5 600,00 €
Études individuelles de dimensionnement - besoins et stockage.....	12 861,76 €
Analyses d'eau (318,79 € / analyse).....	4 463,06 €
Expertise technique du PNR du Pilat et animation générale	10 714,50 €
Expertise technique du Département (solutions de stockage)	<i>pour mémoire</i>
Total	34 539,32 €

- Recettes prévisionnelles

Saint-Etienne Métropole	4 953,10 €
Communauté de communes des Monts du Pilat.....	3 600,00 €
Communauté de communes du Pays Rhodanien.....	5 000,00 €
Département de la Loire	<i>pour mémoire</i>
Agriculteurs	10 271,72 €
Autofinancement PNR du Pilat	10 714,50 €
Total	34 539,32 €

Le PNR du Pilat sollicite un financement de la Métropole pour la mise en œuvre de la phase expérimentale du dispositif « Toits Ressources ».

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le soutien de la Métropole au PNR du Pilat pour la phase expérimentale du dispositif « Toits Ressources » à concurrence de 14,34 % des dépenses, et dans la limite de 4 953,10 € maximum ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention avec le PNR Pilat, annexée à la présente délibération ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, destination PAEC, du budget Agriculture de l'exercice 2023.**

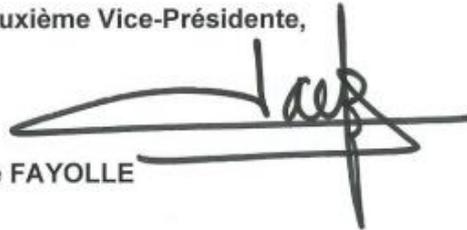
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

La Deuxième Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE